**Projet ATCR**

RAMQ

1. Si on réside de façon permanente au Québec, il est **obligatoire** d’être couvert par un régime d’assurance médicaments en tout temps.
2. Régime public administré par la RAMQ
3. Couvre plus de 8000 médicaments. Liste des médicaments régulièrement mise à jour. Possibilités d’exception pour un médicament non écrit dans la liste.
4. Admissibilité :
   * Ne pas avoir accès à un régime privé
   * Personnes de 65 ou plus qui n’adhèrent pas à un régime privé
   * Quand on est prestataire d’une aide financière de dernier recours (ex :bs), on est automatiquement au régime public d’assurance médicament

On peut aussi y avoir accès si le régime privé offre seulement la couverture complémentaire, c’est-à-dire qui complète le régime public. Cela s’adresse seulement aux personnes de 65 et plus.

1. Financement :
   * Prime annuelle perçue par Revenu Québec variable de 0 à 636 $ établie selon la situation et le revenu familial net. Ajustée le 1er juillet chaque année
   * Payable même si on n’achète pas de médicaments.
   * Seulement ceux couverts la payent
   * Possibilité d’être assuré sans frais, comme les enfants des personnes assurées par le régime public de moins de 18 ans.
2. Il y a une franchise de 21,75 $ et une coassurance de 37 %. Limites de 93,08$ par mois, 1117 $ par année.
3. Avantages :
   * Tout le monde au Québec est assuré pour les médicaments
   * Pas compliqué, car le gouvernement ou l’employeur s’en occupe
   * Prime variable selon le revenu, donc présence d’équité
4. Désavantages :
   * Coût des médicaments plus cher que dans les autres provinces
   * Clients de régimes privés paient plus cher que ceux du régime public

On peut donc en déduire que le régime est relativement bon pour la population

Conclusion

**Synthèse** : Il est très important de prendre les bonnes décisions pour les Canadiens, autant pour tout de suite que pour le futur. Pour cela, il faudra délaisser les enjeux politiques en lien avec ce programme et se concentrer sur le nœud du problème.

**Ouverture** : On peut se questionner l’impact de l’implantation d’un programme fédéral sur les régimes d’assurance médicament au Québec. Est-ce qu’on va garder notre propre régime, un peu comme avec la RRQ, ou on va plutôt adhérer au programme fédéral?

Sources

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-medicaments/Pages/admissibilite.aspx>